

Projet éducatif de territoire (Actualisé au 10 Juillet 2019 Synthèse du site de la Mairie)

- L'éducation, levier des réussites individuelles
- L'éducation, priorité du mandat
- Chiffres clés
- Des services de l'enfance renouvelés
- Concertation avec les parents d'élèves et co-éducation

L'éducation, levier des réussites individuelles



Le projet éducatif de territoire a pour objectifs :

- d'apporter **la modernisation, l'innovation et l'excellence** à l'école de la république. L'environnement doit être propice à l'acquisition des savoirs mais aussi participer à l'attractivité du territoire.
- de créer les conditions pour assurer le développement, la réussite, l'épanouissement avec **des temps d'acquisition des savoirs, des codes sociaux et culturels**.
- d'articuler **les différents temps de l'enfant** : scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- de réaffirmer le rôle des parents comme premiers éducateurs de leur enfant ainsi que **le principe de coéducation**.

Dans le cadre de ce projet éducatif de territoire, la Ville a choisi trois axes de travail majeurs et cinq objectifs éducatifs prioritaires.

Axes de travail majeurs

- réduire les troubles langagiers (20% des élèves concernés) ;
- lutter contre le décrochage scolaire ;
- **résorber la fracture numérique** dans les écoles.

Objectifs éducatifs prioritaires

- favoriser **la réussite scolaire** ;
- développer l'éveil scientifique et numérique ;
- permettre un meilleur accès au sport et à la santé ;
- contribuer à une plus grande ouverture culturelle ;
- faire des enfants de futurs **citoyens éco-responsables**.

L'éducation, priorité du mandat

Investir et construire des écoles

La Municipalité choisit d'investir sur les groupes scolaires et de construire de nouvelles écoles. Ce choix s'appuie sur trois constats :

1. l'évolution des effectifs scolaires avec des écoles sous-dimensionnées en termes de locaux ;
2. l'état général de nombreuses écoles fortement dégradées ;
3. des équipements pédagogiques obsolètes à disposition des enseignants.

Grands projets et travaux (2014-2020)

Un budget d'investissement de **plus de 50 millions d'euros** :

- Création de trois groupes scolaires au nord et au sud de la commune ;
- Achat d'un terrain pour une quatrième école au nord de la commune ;
- Réhabilitation et restructuration importantes de groupes scolaires (Ambroise Croizat, Jules Grandclément, Henri Wallon, Chat perché/Youri Gagarine...) ;
- Un plan numérique.

La Municipalité modernise les écoles avec le développement **d'un Plan numérique ambitieux** (pluriannuel) en partenariat avec l'État :

- pose de plus **de 200 tableaux numériques** dans les salles de classe ;
- câblage dans les écoles ;
- sessions de **formation des enseignants** ; convention signée entre la DANE et la commune dans le cadre de l'appel à projet « collèges connectés ».

Enfin, la Municipalité accompagne l'éducation nationale pour les dédoublements des CP et CE1. Cela correspond à **plus de 50 créations de classe**.

Tous les ans, elle assure des travaux d'entretien, de sécurisation et de maintenance des groupes scolaires.

Chiffres clés

À Vaulx-en-Velin, l'éducation représente en 2018 :

- **+ de 7 200 élèves en écoles maternelles et élémentaires** – 7 800 élèves attendus en 2020 pour le primaire avec plus de 50 créations de classe en 4 ans ;
- **+ de 14 000 élèves avec les collégiens et les lycéens.**

À noter : le dédoublement des CP et CE1 a permis **la création de 46 classes à 12 élèves en 2018**.

Écoles maternelles et élémentaires

Il existe 34 groupes scolaires primaires à Vaulx-en-Velin :

- 19 écoles maternelles
- 16 écoles élémentaires

Ecole Pierre et Marie CURIE Ambroise CROIZAT Pablo NERUDA

Ecole Frédéric MISTRAL Federico GARCIA LORCA Anton MAKARENKO

Ecole René BEAUVERIE Martin LUTHER KING André VIENOT

Ecole Jean VILAR Angéline COURCELLES Youri GAGARINE

Ecole Henri WALLON Jules GRANDCLEMENT Paul LANGEVIN

Ecole Anatole FRANCE

Collèges

Cinq collèges sont présents sur la commune :

- Collège Aimé Césaire (Noirettes)
- Collège Henri Barbusse
- Collège Jacques Duclos
- Collège Pierre Valdo
- Collège Simone Lagrange (ouvert en septembre 2017) Villeurbanne (Jean Vilar).

Lycées

Deux lycées sont présents sur la commune :

- le lycée d'enseignement général et technique Robert-Doisneau;
- le lycée professionnel les Canuts.

Vie des écoles

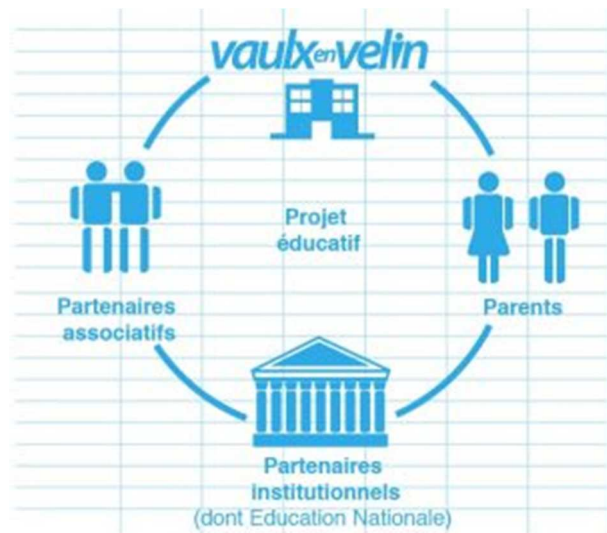
La municipalité alloue 20 millions d'euros pour le fonctionnement de la vie des écoles et les services de l'enfance :

- **250 agents municipaux travaillent dans les écoles**, ATSEM (1 ATSEM par classe), agents d'hygiène et de restauration, gardiens ;
- **200 enfants de 2-3 ans ont pu être scolarisés** en 2018 ;
- la Ville finance l'achat de **matériel pédagogique** et met en place le dispositif « Labo langage » ;
- Activités proposées sur le temps scolaire (programmation de spectacles, séjours culturels et scientifiques, soutien de projets, séances sportives et classes de découvertes, accueil des classes dans les structures culturelles et sportives...). Ces activités sont proposées aux écoles primaires et aux collèges.

Des services de l'enfance renouvelés

- Nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2018 avec la semaine de 4 jours ;
- Réorganisation des services (accueil du soir et du mercredi) autour des objectifs du Projet éducatif de territoire.
- **Départs échelonnés avant 18h pour l'accueil récréatif du soir** avec une garderie éducative et des études surveillées (reprise des leçons du jour).
- **Une activité socio-éducative hebdomadaire** et fonctionnant au semestre proposée aux enfants.
- « **Le mercredi, tout est permis !** » : sept accueils de loisirs de proximité organisés pour répondre aux besoins des familles. Répartis sur le territoire, ils offrent 1 000 places aux enfants vaudais. Les activités sportives ont une place privilégiée.

Concertation avec les parents d'élèves et co-éducation



La municipalité souhaite impliquer davantage les parents d'élèves dans le Projet éducatif de territoire. À cette fin, elle développe des temps de concertation avec les familles et des actions sur le thème de la co-éducation :

- Conseil consultatif des représentants de parents d'élèves
- Concertation – organisation de la semaine scolaire
- Médiation parentalité

La municipalité souhaite impliquer davantage les parents d'élèves dans le Projet éducatif de territoire. À cette fin, elle développe **des temps de concertation avec les familles et des actions sur le thème de la co-éducation.**

Le Conseil consultatif des représentants de parents d'élèves et les médiatrices parentalité ont notamment permis de créer une véritable dynamique positive sur le territoire :

- multiplication en 2 ans **des associations de représentants de parents d'élèves** ;
- fort développement des actions portées par les familles : organisation de kermesses, de vide-greniers, de ventes de gâteaux ou encore de cafés des parents ;
- investissement plus fort des familles sur les sujets de politique locale (organisation de la semaine scolaire des enfants, aménagement de la voirie...) ;
- concertation tripartite parents-ville-école sur les sujets relatif à la scolarité des enfants (périmètres scolaires, gestion des entrées et des sorties, sécurisation des écoles...)
- demandes d'accompagnements des parents sur les sujets qui les concernent (sommeil de l'enfant, alimentation, situation de handicap...).

Conseil consultatif des représentants de parents d'élèves

La Ville a créé le 8 décembre 2016 le **conseil consultatif des représentants de parents d'élèves**. Cette instance se réunit quatre à cinq fois par an.

Ses objectifs sont :

- **consulter** les représentants de parents d'élèves ;
- permettre aux familles de **mieux comprendre le fonctionnement des services** ;
- promouvoir **les projets d'intérêt collectif portés par les parents** ;
- réfléchir à la question des espaces de réunion des parents d'élèves au sein des écoles et les soutenir dans leur volonté de **créer une association de parents d'élèves**.

Ce lieu d'échanges, de construction et de débats privilégié permet à la municipalité et aux parents de se rencontrer régulièrement et de débattre ensemble de nombreux sujets liés à la politique éducative communale.

Concertation pour l'organisation de la semaine scolaire

La Ville a organisé une concertation pour l'organisation de la semaine scolaire.

Le choix des parents s'est porté sur **la semaine à 4 jours avec près de 70% des voix.**

Médiation parentalité

Deux médiatrices parentalité accompagnent les parents dans leurs projets et les renseignent sur les différents services existants.

Elles mettent en œuvre des actions pour :

- soutenir et développer la parentalité ;
- créer du lien entre les parents, les écoles et les collèges de la Ville.

Services de l'enfance

(restauration, périscolaire, accueils de loisirs)

- Inscription
- Accueils périscolaires (matin, midi et soir)
- Le mercredi (accueils de loisirs)
- Les vacances (accueils de loisirs)

Inscription

Pour inscrire votre enfant aux services de l'enfance (restauration, accueils périscolaires, mercredis...), Vous devez remplir le dossier d'inscription ainsi que la fiche sanitaire :

- [formulaire_inscription_activites_services_enfance_restaurant_periscolaire_mercredis_2019_2020](#)
- [fiche_sanitaire_renseignements_obligatoires_2019](#)

Une fois remplis, veuillez retourner le dossier d'inscription et la fiche sanitaire à l'espace Famille :

Tarifs

Tranches	Quotient CAF	Accueil du matin	Accueil du midi Restauration	Accueil du soir	Mercredi matin 9h00- 12h00	Mercredi après- midi 13h30-16h30
		7h30-8h30 lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi		16h30-18h00 lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi		
A	0 à 240	0,50€	0,60€	0,25€	0,50€	0,50€
B	241 à 370	0,50€	1,25€	0,40€	0,65€	0,65€
C	371 à 510	0,50€	1,90€	0,50€	0,80€	0,80€
D	511 à 850	0,50€	2,60€	0,60€	0,95€	0,95€
E	851 à 1200	0,50€	3,00€	0,75€	1,10€	1,10€
F	1201 à 1590	1,00€	3,30€	0,90€	1,25€	1,25€
G	1591 et +	1,50€	3,50€	1,00€	1,40€	1,40€

Les tarifs sont calculés par accueil (*quelque soit l'heure d'arrivée ou de départ*), et ils sont établis en fonction du quotient familial de la CAF.

Accueils périscolaires (matin, midi et soir)

Avant, pendant et après l'école, vous pouvez inscrire votre enfant à **des temps d'accueil encadrés par des animateurs qualifiés**.

Pour les maternelles, afin d'éviter une fatigue liée à une trop longue journée, l'accueil est limité à **2 temps périscolaires** par jour sur les 3 possibles (matin/midi, midi/soir ou matin/soir)

Accueil du matin

- Les lundis, mardis, jeudis, vendredis
- De 7h30 à 8h30
- À la carte, occasionnel ou régulier

Accueil du midi (restauration scolaire)

- De 11h30 à 13h30
- Les lundis, mardis, jeudis, vendredis
- Régulier ou occasionnel (1 à 3 fois dans le mois)

Accueil du soir

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis, de 16h30 à 18h00, à la carte, occasionnel ou régulier :

- **accueil récréatif** : jeux de construction, de société, coopératifs, jeux dans la cour...
- **études surveillées** (*élémentaires uniquement*) : révision en autonomie des leçons du jour dans un espace calme et adapté (lecture du jour, poésie...). Jeux libres.
- **activités socio-éducatives** (*voir ci-dessous*)

Au choix : départs des enfants à 17h00, 17h30 ou 18h00 pour l'accueil récréatif ; 17h30 ou 18h00 pour les études surveillées ; 18h00 pour les activités socio-éducatives. Goûter fourni par les familles.

Activités socio-éducatives

Une fois par semaine, vous pouvez inscrire votre enfant à une activité socio-éducative.

Votre enfant peut choisir **un parcours thématique** (sport, culture, sciences, arts...)

6 choix d'univers sont proposés **aux enfants des écoles maternelles** :

- **Côté Nature** : univers du jardin, des insectes, des activités de pleine nature...
- **Le monde des animaux** : découverte des différents animaux d'ici et d'ailleurs
- **Les couloirs du temps** : voyage dans différentes époques
- **Le panier saisonnier** : alimentation, jardin, météo, saison
- **Le monde du cirque** : création de costumes, motricité,...
- **Défie tes sens** : ateliers à la découverte des 5 sens pour écouter, sentir, voir, toucher, goûter

Pour **les enfants des écoles élémentaires**, des ateliers sont proposés :

- **Ébulliscience** (pour tous)
- **Danse** (CM1–CM2)
- **Jeux athlétiques** : Escalade (CM1–CM2)
- **Jeux de ballons** : Basket (CP–CE1–CE2)
- **Jeux d'opposition** : Escrime (CP–CE1–CE2)
- **Objectif citoyen** : Ma Ville, ma Planète (pour tous)

L'inscription est **semestrielle** auprès du **référént périscolaire de son école** dès la rentrée.

Planning des activités socio-éducatives par école

Vous pouvez inscrire votre enfant aux activités socio-éducatives chaque semestre :

semestre 1 = 1 octobre 2018 -15 février 2019/ **semestre 2** = à partir du 4 mars 2019.

Les activités socio-éducatives sont proposées une fois par semaine en fonction de l'école de votre enfant :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Mistral	King	Langevin	Croizat
Courcelles	Makarenko A	Gagarine	Wallon
Curie	Beauverie	Vilar	Lorca
Neruda	Grandclément	Makarenko B	France

Les activités socio-éducatives se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16h30 à 18h00.

Le mercredi (accueils de loisirs) – pour les 3/12 ans

Le mercredi tout est permis : c'est quoi ?

Une offre d'activités éducatives pour vos enfants, pensée à partir des thématiques du PEDT : citoyenneté, activités sportives et culturelles, éveil scientifique et numérique... Les activités sportives ont une place privilégiée avec l'utilisation des équipements sportifs connexes aux écoles : Palais des sports, gymnase Paul Roux et J. Owens, salle J. Moulin, piscine J. Gelet,...

7 accueils de loisirs

- Sud : Cinq continents sur le groupe scolaire P et M Curie
- Centre : D. Féry/ F. Mistral – F.G. Lorca – R. Beauverie
- Village : M. Cachin / J. Grandclément
- Mas du Taureau : J. Vilar / M.L. King et Coccinelle / Nouveau Mas

4 formules d'accueil

- **Formule 1** : activités de 9h à 12h
- **Formule 2** : activités de 13h30 à 16h30
- **Formule 3** : activités de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (sans repas)
- **Formule 4** : activités de 9h à 16h30 (avec repas)

Options complémentaires :

- Garderie de 7h30 à 9h
- Accueil détente de 16h30 à 18h

Les vacances (accueils de loisirs)

Pendant les vacances, les accueils de loisirs reçoivent vos enfants, soit :

- à la demi-journée : le matin et l'après-midi, **de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30, sans repas**
- à la journée : **de 8h à 18h, avec repas.**

Accueils de loisirs avec repas

- D-Féry (3/5 ans ½) – 64 avenue Grandclément – 04 78 80 51 17
- Marcel-Cachin (3/12 ans) – rue du 19 mars 1962 – 04 78 84 37 89
- Le Pré (6-14 ans) – Chemin de Fontanil – 04 78 79 06 25
- Les 5 continents (3/14 ans) – Groupe scolaire Pierre et Marie-Curie, 23 route de Genas – 04 72 37 99 38
- René Beauverie (3/12 ans) (sans ramassage)

Horaires : **de 8h à 18h avec possibilité de ramassage en car.**

Accueils de loisirs sans repas

- Les 5 continents (3/14 ans) – Groupe scolaire Pierre et Marie-Curie, 23 route de Genas – 04 72 37 99 38
- F.G. Lorca (3/14 ans) – 1 rue Robert-Desnos – 04 78 80 41 92
- La Coccinelle / Le Nouveau Mas (3/14 ans) – 43 rue Ernest-Renan – 04 78 80 81 43
- Ludothèque « Le Cheval à bascule » (3/12 ans) – 1 Avenue Maurice Thorez – 04 78 80 27 09
- René Beauverie (3/12 ans)

Horaires petites vacances : **de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30**

Horaires ludothèque petites vacances : **de 9h30 à 11h30 et de 14h à 17h30**

Accueil de loisirs Nord pendant les vacances d'été (6/14ans)

Horaires : **de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h**

Calendriers des vacances scolaires 2019/2020

	Vacances semaine 1	Vacances semaine 2	Période d'inscriptions
Vacances d'automne	du 21 au 25 octobre 2019	du 28 au 31 octobre 2020	du 25 septembre au 9 octobre 2019
Vacances de fin d'année	du 23 au 27 décembre 2019	du 30 décembre 2019 au 3 janvier 2020	du 27 novembre au 10 décembre 2019
Vacances d'hiver	du 24 au 28 février 2020	du 2 au 6 mars 2020	du 29 janvier au 11 février 2020
Vacances de printemps	du 20 au 24 avril 2020	27 au 30 avril 2020	du 25 mars au 6 avril 2020

Tarifs et modalités de paiement

Accueils de loisirs avec repas

Les tarifs sont calculés à l'aide du quotient familial municipal et s'échelonnent **entre 3,80 € et 13,30 € la journée** pour les accueils de loisirs avec repas pour les Vaudais.

Accueils de loisirs sans repas: **Les tarifs sont forfaitaires : 5 € la semaine.**